



LISTE DES PIÈCES POUR UN CHANGEMENT DE GERANT

Dirigeant nouvellement nommé

- 2 copies de la pièce d'identité en cours de validité + original
- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation
- Carte d'assuré social (si gérant majoritaire)

Si activité réglementée

- Copie des diplômes, certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Attestation de qualification
- 2 Copies de l'Attestation Formation Hygiène pour les activités de l'alimentation
- 2 Copies Permis d'exploitation pour la vente de boissons

Pour la personne morale

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ayant nommé le nouveau dirigeant et ayant mis fin à la fonction du précédent
- Journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution
- 1 extrait K bis de moins de 3 mois (à jour des formalités précédentes)
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : 2 pouvoirs + pièce d'identité + 2 copies de la pièce d'identité

Selon les dispositions statutaires uniquement :

2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par les représentants légaux

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
- REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT-DE-FRANCE :

(En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi